

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

**Séance du : 15 décembre 2015**

**Convocation du : 3 décembre 2015**

**Objet : FINANCES**

**Construction d'un atelier relais. Emprunt.**

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

**Etaient présents :** M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

**Pouvoirs :** Thomas Michel absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre  
 Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont  
 Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau

Le Vice-Président chargé des finances, Monsieur Michel Lonni informe les conseillers communautaires des éléments du dossier.

Le marché relatif à la construction d'un atelier relais permet d'établir le coût de l'opération HT à : 1 586 400 €

Celui-ci comprend :

- le coût de la maîtrise d'œuvre : 116 600 €
- le coût des travaux : 1 400 000 €
- l'achat du terrain : 69 800 €

Considérant les subventions obtenues de l'Etat, de la Région et du Département respectivement 139 000 €, 159 000 € et 317 200 €

l'autofinancement à supporter par la Communauté de Communes Buëch Dévoluy s'élève à 971 000 €.

Le bureau propose d'établir le montant de l'emprunt à 1 010 000 € afin de financer la totalité de l'acquisition foncière ; la durée de l'emprunt serait de 20 ans, les échéances trimestrielles et l'amortissement constant.

Une consultation auprès des organismes financiers (la Banque Postale, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole) a été organisée.

Trois d'entre eux ont fait une offre dont la plus intéressante est celle du Crédit Agricole.

Cependant le comité d'engagement n'a pas donné à ce jour de réponse définitive.

Au regard de cette situation le Vice-Président chargé des finances propose au conseil de déléguer au bureau le choix du prêteur aux meilleures conditions pour la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Après avoir entendu les réponses aux demandes de précision formulées par les délégués, le conseil communautaire à l'unanimité délègue au bureau communautaire le choix de l'organisme prêteur pour l'emprunt nécessaire à l'équilibre financier de l'atelier relais.

votants : 31 dont 3 pouvoirs	pour : 31	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à  
La Roche des Arnauds,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151218-De2015-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2015

Publication : 18/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

